

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

du 24 DECEMBRE 1977
DECRET N° 77/727 /MTJ.DGT.DCGPCE/4/1/15
portant intégration et nomination de Mon-
sieur EVOUNDI Pascal dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques (Mines).-

-----oo0oo-----
LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILI-
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.-

(/ I S A S :

(/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962
portant statut général des fonctionnaire;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres;
(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 25 Mars 1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 & 8;
(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24 Février 1967 règlemen-
tant la prise d'effet du point de vue des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements;
(/u le décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les
dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Militai-
re du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan;
(/u le décret n° 77-165 du 5.4.1977 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;
(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exerci-
ce du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;
(/u la lettre n° 2220/MEN.DQ du 20.8.1977 du Directeur Géné-
ral de l'Orientation transmettant le dossier constitué par l'intéres-
sé;

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n° 60-90 du 3.3.1960 susvisé, Monsieur EVOUNDI Pascal, né vers 1950 à Ouesso, titulaire du Diplôme d'Ingénieur des Mines délivré par l'Institut des Mines Petrosani (Roumanie) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2°. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et de l'Energie, chargé de la Recherche Scientifique pour servir à la Direction Générale des Mines.

ARTICLE 3°. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 24 DECEMBRE 1977

Par le Deuxième Vice Président du
Comité Militaire du Parti, Premier
Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan,

Le Ministre des Mines et de l'Energie,
Chargé de la Recherche Scientifique,

Redolphe A D A D A.

Le Ministre du Travail et de la
Justice,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances,

Henri L O P E S.

Alphonse MOUISOE-POUATI.

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGT.DCGPCE	2
DGT.BST	1
D.F.	3
C.F.	1
MME-C-RS	1
DGM	1
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	2